

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Valérie VIGUIE**, Directrice au sein du Pôle ressources et à **M. Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

N° 25927

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-13.

Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

CONSEIL D'ARRÊTÉ que la Présidente peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de la Présidente, la délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSEIL D'ARRÊTÉ que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation, au sein du Pôle ressources.

CONSEIL D'ARRÊTÉ que Mme Valérie LAURENT-ROUX, assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie VIGUIE, Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation, pour la signature des documents suivants :

- 1. Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- 2. Tout bon de commande et y compris sous le logo et QCM/CC, toutes conditions générales d'achat et tout autre document de suivi ou marché public, quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales et de la contractualisation.
- 3. Bonnes de transmission.
- 4. Documents, mandats et documents relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- 5. Attestations de service des administrations de bonne exécution des prestations (attestats de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire titulaire de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- 6. Contrats d'abonnement et contrats de location de matériel du véhicule.
- 7. Conventions pour l'embauche des établissements de loi et dans le cadre et de l'enseignement supérieur situés sur et hors territoire communal et tout autre et y rapportant (à l'exception de l'enseignement).
- 8. Conventions d'accueil du département de la section sportive de l'Association sportive des parents des collèges et des lycées communaux (ASPTC) et tout autre et y rapportant.
- 9. Conventions avec les clubs et les comités pour l'attribution des créneaux d'entraînement et tout autre et y rapportant (à l'exception de l'enseignement).
- 10. Conventions d'adhésion de la ville de Limoges pour l'entraînement des clubs et tout autre et y rapportant (à l'exception de l'enseignement).
- 11. Actes relatifs à l'entretien de la commune de mandat confiant à un organisme privé la perception des recettes au titre de la gestion du centre aquatique L'Aspatis.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25927.pdf
(.pdf, 158,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER

